



EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 4 avril 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Francis FORTE, Gérard NICOLAS, Thierry ROQUE, Michel SALLES, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants

M. Didier FABRE représentant M. Michel SALLES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

M. Robert SOUQUE donne procuration à M. Gérard BARO

M. Gérard NICOLAS donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

093-2023 Vote du budget primitif 2023- Budget Régie Eau

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2023 de la Régie Eau en nomenclature M49.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2023

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2023	Section de fonctionnement	3 940 448,13	3 460 508,87
	Section d'investissement	2 532 204,02	2 277 540,08
Reports de l'exercice 2022	Report de fonctionnement (002)		479 939,26
	Report d'investissement (001)		438 088,94
Restes à réaliser 2022	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	303 425,00	120 000,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	3 940 448,13	3 940 448,13
	Section d'investissement	2 835 629,02	2 835 629,02
	TOTAL	6 776 077,15	6 776 077,15

A noter qu'il y a lieu de régulariser une erreur d'affectation de 2019. En effet, le report de fonctionnement au BP 2023 est de 556 966.70 € - **77 027.44 €** (excédent 2018 repris en totalité sur l'exercice 2019. Le report au compte 1068 afin de combler le déficit d'investissement n'a pas été déduit en 2019) soit un report de 479 939.26 €

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Régie Eau de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2023 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M49.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du budget annexe de la Régie Eau tel que présenté ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

LE PRÉSIDENT,

